

Décision

Générale

colonial

Décision n° 158 du 6 février 1950.

n° 158

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 février 1950

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro

28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde

Vu le décret, du 3 juillet 1897 portant règlement, sur les passages accordés aux fonctionnaires, employés et agents civils et militaires des services coloniaux ou locaux

Vu le contrat (l'engagement de M, Cornuat (Robert), en date du 25 juin 1917,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La décision n° 48 en date du 18 janvier 1950 est et demeure rapportée. Art. 2.— Un congé de six mois, pour en jouir à Les Lièges (Yonne) est accordé à M. Cormia (Robert), agent contractuel au service des informations. Art. 3.— M. Cornuat (Robert), accompagné de son épouse, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime, pour compter du 1er février 1950 et voyagera en 2e classe aux frais du budget local (assimilation 3e catégorie). Art. 4. —La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur; P.-H. SIRIEX.